

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
 VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR  
 Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES  
 Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET  
 Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER  
 Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation 27 Juin 2024  
 Date de l'affichage 28 Juin 2024  
 Nombre de conseillers en exercice 33  
 Nombre de présents 28  
 Nombre de votants 33

**2024 83 Tarifs ACM Saute-Mouton 2024/2025**

*Rapporteur :* F. Ballester

**Il est proposé à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, d'appliquer les tarifs suivants :**

		Tarifs 2023/2024			Tarifs 2024/2025		
		1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	Journée entière	1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	Journée entière
Enfants commune*	Tranche n°1	2,75	4,44	5,41	2,75	4,44	5,41
	Tranche n°2	4,79	7,04	7,45	4,79	7,09	8,5
	Tranche n°3	6,43	10	12,75	6,43	10,06	12,81
	Tranche n°4	7,04	10,91	13,97	7,04	10,98	14,04
	Tranche n°5	7,34	11,42	14,59	7,34	11,53	14,70
	3 Enfants et plus **	5,61	8,67	11,12	5,61	8,72	11,17
Enfants extérieurs	Tranche n°6	9,49	14,59	18,97	9,49	14,74	19,12
	Panier repas ***	Même tarif enfant commune et suivant QF			Même tarif enfant commune et suivant QF		

(\*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

(\*\*) 3 enfants et plus : ensemble à l'ACM

(\*\*\*) Panier repas :

- Journée entière : Facturation de la demi-journée avec repas
- Demi-journée avec repas : Facturation d'une demi-journée sans repas

- Rappel du quotient familial  
*1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande*  
**QF=** -----  
*2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus*
- Rappel des tranches  
*Tranche 1 :  $0 \leq QF \leq 600$*   
*Tranche 2 :  $601 < QF \leq 800$*   
*Tranche 3 :  $801 < QF \leq 1100$*   
*Tranche 4 :  $1101 < QF \leq 1600$*   
*Tranche 5 :  $QF > 1600$*   
*Tranche 6 : enfants extérieurs*

Pour rappel, le service ACM Saute-Mouton qui est consommé sans réservation préalable fera l'objet d'une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service ACM Saute-Mouton qui est réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif valable dans le délai prévu par le règlement intérieur en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 27 juin 2024,

**ADOpte** les tarifs ACM Saute-Mouton présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2024/2025.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 5 Juillet 2024  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.